



OBJET : Travaux Rue de la Tranquillité – Rue des étangs

Le Maire de la commune de LAVARDIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu la demande présentée par la société Bouygues E&S de Champagné

Considérant qu'en raison de ces travaux à partir du 13 octobre 2025, il convient d'assurer la sécurité des personnes, la circulation et prévenir des accidents, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement.

A R R E T É :

Article 1 : Autorisation

La Société Bouygues E&S - Champagné exécutant les travaux de raccordement BT Rue de la Tranquillité, est autorisée à occuper le domaine public **à partir du 13 OCTOBRE 2025**

- Rue de la Tranquillité
- Rue des étangs

et pendant toute la durée des travaux :

- la circulation sera **interdite** à la circulation sur la rue de la Tranquillité
- la circulation sera **alternée** (B15/C18) sur la rue des étangs

L'accès au chemin piétonnier sera **interdit**

La Société Bouygues E&S - Champagne chargée des travaux aura la charge de la signalisation temporaire de chantier et de la mise en place d'une déviation.

Le stationnement sera également interdit au droit du chantier.

Article 2 : délais de prescription

Cet arrêté prendra effet à partir du 13 OCTOBRE 2025 et ce pour la durée des travaux (26 jours).

Ampliation du présent arrêté :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Commandant de Brigade de gendarmerie de Conlie
- Société Bouygues E&S - Champagné

Fait à LAVARDIN, le 8 octobre 2025

Le Maire - Adjoint
Fabienne RIVOL

